

## BLOCS DE COMPETENCES

### BC-1 : REALISATION DE CONTROLES TECHNIQUES PERIODIQUES SUR VEHICULES LEGERS

**C-1-1** Réaliser l'identification d'un VL (Fonction 0)

**C-1-2** Contrôler les équipements de freinage d'un VL (Fonction 1)

**C-1-3** Contrôler la direction (fonction 2) et la liaison au sol (fonction 5) d'un VL

**C-1-4** Contrôler les éléments liés à la visibilité (Fonction 3) et autres matériels (Fonction 7) d'un VL

**C-1-5** Contrôler les feux, les dispositifs réfléchissants et les équipements électriques d'un VL (Fonction 4) hors VE/VH

**C-1-6** Contrôler le châssis et accessoires de châssis d'un VL (Fonction 6) hors GPL/GNV

**C-1-7** Contrôler l'ensemble des équipements spécifiques aux véhicules légers GPL/GNV/GNL

**C-1-8** Contrôler les nuisances d'un VL (Fonction 8)

**C-1-9** Contrôler les éléments propres aux véhicules spécifiques VL (Fonctions 10, 11, 12 et 13)

**C-1-10** Contrôler l'ensemble des équipements spécifiques aux véhicules électriques et hybrides

**C-1-11** Réaliser les visites complémentaires et les contre-visites sur un véhicule léger

**C-1-12** Editer un procès-verbal de contrôle technique VL en respectant les protocoles informatiques

## BLOCS DE COMPETENCES

### BC-2 : GESTION DE L'INTERVENTION DU CONTRÔLE TECHNIQUE VL

**C-2-1** Réaliser les activités de contrôle technique en appliquant les exigences légales relatives au VL

**C-2-2** Exploiter les ressources documentaires et informatiques relatives aux véhicules légers

**C-2-3** Réaliser l'entretien des postes de travail et la maintenance des équipements de contrôle relatifs aux véhicules légers

**C-2-4** Appliquer les procédures qualité relatives aux véhicules légers

**C-2-5** Traiter les différents indicateurs de suivi de contrôle relatifs aux véhicules légers

## BLOCS DE COMPETENCES

### BC-3 : GESTION DE LA RELATION CLIENT AU SEIN D'UN CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE

**C-3-1** Accueillir et prendre en charge un client dans un centre de contrôle technique

**C-3-2** Restituer le procès-verbal de contrôle technique et transmettre les différents documents relatifs au contrôle technique